

Or il y a à cela plusieurs raisons. Une de celles-ci c'est que la question de la sécurité sociale, comme celle de toute politique de sécurité sociale, de toute mesure d'application générale à l'ensemble du pays, revêt une importance transcendante. C'est une question dont on ne peut comprendre l'ampleur qu'après une étude circonspecte, guidée par les conseils et les lumières de spécialistes. Pour nombre d'années à venir, cette Chambre aura à se préoccuper davantage de sécurité sociale et économique que de toute autre question que l'on pourra mettre en avant une fois la guerre terminée. Aussi tout ce qui peut être fait dès aujourd'hui pour favoriser l'extension du principe de la sécurité sociale après la guerre ne peut que servir à seconder l'effort de guerre lui-même. En effet, le combattant compte sur nous pour faire en sorte qu'à son retour il ait non seulement un emploi conforme à ses aptitudes, et l'occasion de faire son chemin dans la vie, mais que ses conditions d'existence soient désormais meilleures que celles qu'il a connues dans le passé.

Comme je l'ai dit, le Gouvernement est d'avis que cette question ne peut être bien comprise qu'après une étude approfondie par les membres non d'un seul parti mais de tous les partis qui composent cette Chambre. Il est d'importance vitale qu'elle ne fasse pas le sujet de discussion politique en autant que la chose soit possible. On a prétendu que nous aurions dû présenter un projet de loi à ce sujet. Si nous avions cédé à cette instance, quel en aurait été le résultat? Immédiatement toute la question aurait fait le sujet d'une discussion politique. On aurait critiqué le bill parce qu'il contenait ceci et ne contenait pas cela. Mes honorables amis savent très bien en quoi ces choses dégènerent à la Chambre des communes. En soumettant la question en général à un comité de cette Chambre, on fournit l'occasion de l'étudier sous tous ses aspects. La question intéresse non seulement le Dominion mais également les provinces; et, comme les honorables députés le savent, il existe des difficultés financières, des questions qui touchent aux sources de revenu et aux changements possibles concernant ces mêmes sources; il se présente aussi des difficultés constitutionnelles, des points qui visent les pouvoirs des provinces et ceux du Dominion en matière de législation sociale. Toutes ces questions sont fondamentales dans l'application efficace de toute mesure de sécurité sociale, et ce sont des questions que peut étudier un comité de cette Chambre beaucoup plus facilement que si elles étaient d'abord discutées sur le parquet de la Chambre.

M. GRAYDON: A quelle étape de la discussion de cette assurance sociale nationale se

propose-t-on de consulter les provinces relativement à un plan fédéral-provincial?

Le très hon. MACKENZIE KING: Vraiment, ce n'est pas à moi d'en décider. C'est une des choses qu'à mon avis le comité sera en meilleure posture de fixer. Il faudra certes consulter les provinces; et c'est là une des raisons pour lesquelles, je crois, la question doit d'abord être soumise à un comité de la Chambre. Nous apprendrons alors par les discussions du comité quel devrait être l'ordre à suivre dans les mesures à prendre et quand il faudra les prendre.

Je dirai aux honorables députés qu'une autre raison motiverait ce renvoi préalable au comité. Chacun de nous ignore quelle tournure prendra la guerre. Nous savons que cette année sera la plus grave de toutes depuis l'ouverture des hostilités pour les forces canadiennes. Personne dans cette enceinte ne peut prédire les événements d'avril, mai ou juin ou de plus tard. Je déplorerais pour ma part que d'ici à ce temps ou à ce moment là ou plus tard ou à un moment quelconque, nous constations qu'au cours de la session nous passons notre temps à discuter ici s'il faudrait adopter incontinent certains points de l'assurance sociale, ou, ce qui est pis encore, s'il faudrait du même coup convoquer ou tenir une conférence des provinces et du Dominion pour étudier la question. Cette année, toute discussion devra tenir compte de la tournure que prendront les événements militaires. Dans l'élaboration de son programme, le Gouvernement y a donné sa plus grande attention. Nous désirons remplir notre programme, mais les sujets qui viendront les premiers sur le tapis seront ceux qui se rapportent immédiatement à la poursuite de la guerre. Il y aura à examiner un vaste programme financier, le bill des crédits de guerre, celui de l'allocation des approvisionnements aux Nations Unies, d'autres problèmes de même nature qui se rattachent immédiatement à l'effort de guerre que le pays donne actuellement; il faudra étudier tout cela avant d'aborder toute autre question dans cette enceinte. Mais rien n'empêche quelque comité de siéger dans ces moments-là, d'obtenir les avis de spécialistes, et de pouvoir présenter avant la fin de la session les recommandations susceptibles d'aider à l'adoption des mesures législatives qui s'imposent. C'est l'une des raisons qui ont motivé le renvoi de cette question à un comité.

J'ai parlé plus longtemps que je ne me le proposais. Je vais terminer mes observations par une allusion à ce qui me semble une extraordinaire déclaration de la part de l'honorable député dans son discours de cet après-midi. Dans une attaque dissimulée